



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le jeudi 26 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 19 septembre 2024 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Mme Marie-Paule ALLAIN, Conseillère municipale, a été désignée Secrétaire de Séance

					APPROBATION DU PROJET PEDAGOGIQUE DES TEMPS MERIDIENS	
	Mois	Jour	QN°	Subd		
2024	09	26	06	00		
ÉLUS		26				
PRÉSENTS MAXI		17				
MANDANTS		4				
ABSENTS		5				
APTES A VOTER		21				
				CONVOCATION	19-09-2024	
				RÉUNION	26-09-2024	
				AFFICHAGE	30-09-2024	
				TRANSMISSION	30-09-2024	
Contrôle de Légalité : DCLE/2						
RECENSEMENT DES CONSEILLERS			Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
NOMS ET PRÉNOMS		TITRES				MANDATAIRES
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire	X			
	MONNIER Philippe	1er Adjoint			X	Henri LABBE
	BERTIN Josyane	2è Adjointe	X			
	RAULT Gabriel	3è Adjoint	X			
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe	X			
	POUGET Léo	5è Adjoint			X	Pierre LESNARD
	HERNOT Bruno	6è Adjoint	X			
	L'HARIDON Michelle	7è Adjointe	X			
	HUET Jean-Marie	CMD1		X		
	CHARLOT Karine	Conseillère	X			
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère		X		
	DONNARD Roxane	Conseillère	X			
	DURAND Philippe	CMD2	X			
	GUINARD Brigitte	Conseillère	X			
	LANCESSEUR Christian	CMD3	X			
	LESNARD Pierre	CMD4	X			
	MANIS Cécile	Conseillère		X		
ROUXEL Benoît	CMD5		X			
MANIS Jean-Paul	Conseiller	X				
LEMEE Ginette	Conseillère			X	Marie-Paule ALLAIN	
MORIN Yannick	Conseiller			X	Maryvonne CHALVET	
MINORITÉ	CHALVET Maryvonne	Conseillère	X			
	DETREZ Nicole	Conseillère	X			
	RENAUT Sylvain	Conseiller	X			
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller		X		
	LE BRICON Bruno	Conseiller	X			
A	DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS : QUESTIONS			17	5	4

06– APPROBATION DU PROJET PEDAGOGIQUE DES TEMPS MERIDIENS

M. Le Maire rappelle la délibération n°06 du 09 novembre 2023 relative à l'approbation du projet éducatif de la commune. La finalité de ce projet était d'affirmer l'importance de mener une politique éducative coordonnée entre l'Education Nationale, Lamballe Terre et Mer (en charge des temps extrascolaires), les associations et les parents, en formalisant les intentions éducatives, les valeurs et les principes d'action mis en œuvre sur les temps éducatifs proposés par la commune.

Ce projet éducatif est précisé au sein de projets pédagogiques, actualisés chaque année et uniques à chaque service. Ces projets pédagogiques déclinent les orientations du projet éducatif en indiquant la façon dont l'équipe d'animation se positionne dans le cadre fixé par les élus. Il est donc intéressant que ce document soit soumis à l'approbation du conseil municipal. (annexe 6)

VISAS RÉGLEMENTAIRES ET CONSIDÉRANTS

Vu l'article 2121- 29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 212 – 4 du Code de l'Education,

Vu l'article R. 227- 16 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Considérant L'avis favorable de la commission Education, Vie Scolaire et Culture du 11 septembre 2024

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,

Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

D'APPROUVER le projet pédagogique des temps méridiens de la commune,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération,

DE RAPPELER que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication.

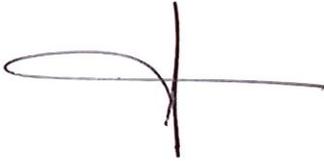
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables 21
- Votes défavorables 00
- Abstentions 00

Erquy, le jeudi 26 septembre 2024

La secrétaire de séance

Marie-Paule ALLAIN



Le Maire,

Henri LABBÉ



Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le

ID : 022-212200547-20240926-06_26_09_2024-DE



Projet Pédagogique 2024-2025

COMMUNE D'ERQUY

TEMPS EDUCATIFS ET SCOLAIRES – PAUSE MERIDIENNE

SOMMAIRE

Introduction	2
Modalités de fonctionnement	2
Ecole Publique Joseph Erhel	2-3
Ecole Privée Notre Dame	3
L'équipe	4
Le rôle de chacun	4
Sous l'autorité de la mairie la direction a pour mission	4
Sous l'autorité de la direction l'équipe d'animation a pour mission	4
Les objectifs pédagogiques	5
La charte du savoir vivre et du respect mutuel	6
Protocole d'urgence	6
Règles de conduite	7
Conclusion	7

Introduction :

Le projet pédagogique découle du projet éducatif de la Mairie d'Erquy.

Il a pour but de sensibiliser, d'informer, de donner un cadre sécurisant et bienveillant afin de faciliter le développement éducatif des enfants et traduit l'engagement de l'équipe dans leurs actions. Il permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne.

La pause méridienne est donc un temps éducatif et convivial qui comprend les temps de repas et d'animation.

La mairie d'Erquy prend en charge les pauses méridiennes des 2 écoles de la commune, l'école publique Joseph Erhel et l'école privée Notre Dame.

Modalités de fonctionnement :

Ecole Publique Joseph Erhel:

L'effectif de rentrée de l'école est de 128 élèves, la pause méridienne a lieu de 11h45 à 13h35, elle se déroule en un seul service pour la maternelle et en 2 services pour l'élémentaire.

MATERNELLE	
11H45 - 12H00	Récréation
12h00 - 13h15	Repas
13h00	Départ à la sieste pour les TPS et PS
13h15 - 13h35	Récréation

L'accueil des élèves de la maternelle se fait dans l'école (partie école maternelle), les récréations ont lieu dans la cour mais en cas de mauvais temps nous avons accès à la salle de motricité. Les enfants déjeunent dans la salle du restaurant scolaire réservée aux enfants de maternelle où il y a un espace détente à disposition.

ELEMENTAIRE	
11h45 - 12h30	1 ^{er} service en cantine, le 2 nd est en récréation
12h45 - 13h30	2 nd service en cantine, le 1 ^{er} est en récréation

L'accueil des élèves de l'élémentaire se fait dans l'école (partie école élémentaire), les récréations ont lieu dans la cour qui est dotée d'un préau en cas de pluie et nous avons en plus une salle située dans la coursive intérieure. Les enfants déjeunent dans la salle du restaurant scolaire dédiée aux enfants de l'élémentaire.

[Ecole Privée Notre Dame :](#)

L'effectif de rentrée de l'école est de 66 élèves, la pause méridienne a quant à elle lieu de 11h30 à 13h45.

L'accueil des élèves de la maternelle et de l'élémentaire se fait dans l'école, les récréations ont lieu dans la cour dotée d'un petit préau mais en cas de mauvais temps nous avons accès aux salles de classe. Les enfants déjeunent dans la salle de cantine de l'école en 2 services, le premier service pour les enfants de maternelle (avec les CP) puis le second pour les enfants de l'élémentaire.

MATERNELLE	
11H30 - 12H45	Repas
12h45 - 13h15	Récréation
13h00	Départ à la sieste des TPS-PS et MS

ELEMENTAIRE	
12h00 - 12h45	Récréation
12h45 - 13h45	Repas

L'équipe :

Pour l'école publique Joseph Erhel l'équipe est composée de 5 titulaires en maternelle et 3 titulaires et 1 non titulaire en élémentaire.

Pour l'école privée Notre Dame, l'équipe est composée de 1 titulaire et 2 non titulaires en maternelle et 1 titulaire et 1 non titulaire en élémentaire.

Il y a également l'équipe de restauration composée de 4 agents.

Les rôles de chacun :

Sous l'autorité de la mairie la responsable de service a pour missions :

- la responsabilité de l'organisation et du fonctionnement du service,
- la gestion administrative, comptable et matérielle,
- l'animation et l'encadrement de l'équipe,
- la mise en œuvre du projet pédagogique en cohésion avec le projet éducatif de la mairie et de veiller à ce qu'il soit respecté,
- la sécurité physique et affective de l'enfant,
- le bon relationnel avec les familles

Sous l'autorité de la responsable de service l'équipe a pour missions :

- de connaître les particularités de chaque enfant,
- d'accueillir les enfants,
- d'animer les différents moments du temps méridien en prenant en compte le rythme de l'enfant,
- de veiller aux règles d'hygiène,
- d'assurer la surveillance et de garantir la sécurité physique et affective de chaque enfant,
- de garantir le respect des lieux et du matériel,
- d'appliquer la charte du savoir vivre et du respect mutuel,
- de participer aux différentes réunions qui ont lieu au cours de l'année,
- de participer aux analyses de pratiques mises en place une fois par trimestre,
- de s'engager à mettre en œuvre les projets éducatifs et pédagogiques ainsi que les projets définis en réunion d'équipe.

Les objectifs pédagogiques :

- Favoriser le bien-être sur le temps du repas et de récréation, faire de ces temps un moment agréable, convivial et éducatif, tout en veillant à la sécurité physique ; morale et affective des enfants.
- Les animatrices veilleront à prendre en compte le rythme de l'enfant, permettre aux plus petits de prendre leur temps et de manger à leur rythme sans les brusquer.
- Sensibiliser les enfants aux menus confectionnés par la cuisine centrale d'Erquy avec des produits majoritairement Bio et locaux (62% des menus). Assurer la restauration des élèves et l'encadrement des enfants dans la bienveillance.
- Servir les repas en adaptant la quantité à l'enfant et sans exercer aucune contrainte alimentaire, en suggérant aux enfants, par une sollicitation douce, de goûter les aliments proposés.
- Prendre en compte les spécificités des enfants (PAI, régime alimentaire, ...).
- Accompagner à l'autonomie des enfants dans la prise du repas quand cela est nécessaire.
- Mettre en place des activités et des jeux adaptés aux enfants et à la météo (jeux collectifs comme la balle aux prisonniers/béret/dodgeball..., jeu de société, jeux musicaux, jeux en bois...) dans les différents espaces avec le matériel proposé tout en laissant le libre choix aux enfants d'y participer ou pas.
- Favoriser le vivre ensemble en permettant une mixité au sein des différents espaces et dans les animations.
- Respecter la charte du savoir vivre et du respect mutuel en soutenant l'apprentissage du vivre ensemble ; de la laïcité et de la citoyenneté.

La charte du savoir vivre et du respect mutuel :

Avant les repas :

- Je vais aux toilettes puis me lave les mains.
- Je me range dans le calme avant de rentrer dans le réfectoire.
- Je m'installe à ma place et attends que tous mes camarades soient installés pour que le repas soit servi.

Pendant les repas :

- Je me tiens bien à table et je me lève avec l'autorisation d'une animatrice.
- Je discute avec mes camarades sans crier pour le bien de tous.
- J'ai accès à toute la nourriture (entrée, plat, fromage et dessert).
- J'ai le droit de ne pas être sûre d'aimer un aliment, donc je peux demander une petite quantité afin de goûter, sans obligation.
- A la fin du repas lorsque les agents m'y ont autorisé je débarrasse et nettoie la table, puis je sors dans la cour sans chahuter.

Dans la cour :

- Je joue soit en jeu libre soit aux jeux proposés par les animatrices.
- Je respecte les consignes de la cour.
- Je fais attention à ma sécurité et à celle de mes camarades.

Protocole d'urgence

Une trousse à pharmacie est à la disposition des animatrices. En cas de blessure (même légère) d'un enfant, les animatrices présentes interviendront comme il convient (appel des secours si nécessaire et des parents). Une animatrice prendra en charge l'enfant individuellement et lui prodiguera les premiers secours nécessaires. Les animatrices préviendront la Directrice de l'école ainsi que la référente des Temps éducatifs et scolaires. Une fiche de « Déclaration d'accident » sera alors établie.

Règles de conduite

Le repas est un moment de détente, de convivialité, de partage et d'apprentissage au goût où tout enfant présent sur les temps méridiens s'engage à respecter des règles de vie simples pour la vie en collectivité :

- Appliquer les règles de politesse (bonjour, s'il vous plaît, merci, au revoir...);
- Respecter les animatrices ainsi que leurs camarades ;
- Participer sur les temps de repas (débarrasser, laver les tables, ...);
- Respecter l'environnement.

En cas de non-respect ou d'indiscipline grave et répétée, des sanctions graduées seront signifiées via une fiche de liaison pouvant aller jusqu'à une convocation en Mairie. Les parents seront préalablement avertis.

Conclusion

Ce projet pédagogique nous permettra d'organiser notre travail et nos actions auprès des enfants pour l'année 2024/2025.

Le but étant que les enfants soient épanouis et en sécurité sur ce temps en prenant en compte la personnalité de chacun et en leur proposant des activités adaptées afin que chacun puisse s'y retrouver.

Il est important que l'équipe valorise l'autonomie, le respect d'autrui et de l'environnement en valorisant les apprentissages et les découvertes.

L'équipe des temps méridiens